



## LIGUE DU CENTRE DE HANDBALL BP 210 - 28501 VERNOUILLET CEDEX

02 37 46 13 70 Fax : 02 37 42 10 60

ligue.centre.h-b@wanadoo.fr (secrétariat général, comptabilité)  
patricia.liguecentre@orange.fr (sportive, discipline)  
francine.liguecentre@orange.fr (mutations, arbitrage, équipement)

[www.centre-handball.com](http://www.centre-handball.com)

Communication des résultats : ff-handball.net ou par SMS au 41230

# L'INFO L.C.H.B N°832

Retrouvez toutes les rubriques du bulletin sur [l'espace partagé LCHB](#).

**16 Février 2012**

## I. COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

### WEEK-END DU 11/12 FEVRIER 2012 - CLASSEMENT ACCESSION PNF

	PTS	J	G	N	P	Fft/Pén.	BP	BC	G.A
1 E VIERZON HB	29	10	9	1	0		282	198	+84
2 US JOUE LES TOURS 1	29	12	8	1	3		324	288	+36
3 CHAMBRAY THB 2	23	10	6	1	3		274	255	+19
4 US ORLEANS 1	22	10	5	2	3		267	255	+12
5 AC ISSOUDUN HB	21	11	5	0	6		258	251	+7
6 ST AVERTIN SHB	18	8	4	0	2		209	193	+16
7 US SELLES SUR CHER	17	11	3	0	8		265	318	-53
8 UP ILLIERS	17	11	3	0	8		251	316	-65
9 VAL D'AUBOIS HB	15	9	3	0	6		221	253	-32
10 ESCALE ORLEANS	13	10	1	0	8		238	262	-24

### RAPPEL FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE

Nous vous rappelons qu'il faut réactualiser la version du logiciel FDME. C'est très important de le faire le vendredi soir ou le samedi matin afin de récupérer les dernières qualifications.

Quand il y a plusieurs rencontres consécutives, prévoir suffisamment de temps pour la saisie des FDME (elles peuvent se remplir à l'avance) de façon à ne pas entamer une rencontre sans la FDME intégralement remplie et verrouillée par un arbitre.

#### RAPPEL POUR LES ARBITRE :

Les arbitres sont tenus :

- de noter sur la FDME leurs frais d'arbitrage,
- de ne pas décocher la case INV (Identité Non Vérifiée) en cas de non présentation du carton licence et de vérifier dans ce cas l'identité du joueur ou de la joueuse,
- de vérifier à la fin de la rencontre la bonne rédaction de la FDME avant de la verrouiller.

**ET SURTOUT NE PAS OUBLIER DE SAUVEGARDER LA OU LES FDME APRES CHAQUE RENCONTRE**



### RAPPEL ARTICLE 8 D BULLETIN LIGUE

#### ► RAPPEL : POUR LES EQUIPES R2M - R3M - R2F

Suite aux vérifications sportives, nous avons constaté des erreurs de transcription sur certaines feuilles de matchs (confusion entre secrétaire et chronométrateur).

RAPPEL DE L'ARTICLE 8.D paru dans le bulletin de début de saison de la Ligue

**LE CLUB RECEVANT** DOIT OBLIGATOIREMENT PRESENTER :

► **UN RESPONSABLE DE SALLE** : dont les missions sont définies dans l'Article 88 (règlements FFHB p.121) est **OBLIGATOIRE** pour les rencontres **Séniors Masculines et Féminines**.

► **UN CHONOMETREUR** : dont les missions sont définies dans les articles 9 et 10 (chapitre arbitrage des règlements FFHB p. 178/180) est **OBLIGATOIRE** pour les rencontres **Séniors Masculines et Féminines**.

► Le club visiteur (en premier) ou le club recevant pourront compléter la table de marque en présentant un secrétaire licencié et majeur.

► **RAPPEL : POUR LES EQUIPES PNM - PNF**

RAPPEL DE L'ARTICLE 8.D paru dans le bulletin de début de saison de la Ligue

**LE CLUB RECEVANT** DOIT OBLIGATOIREMENT PRESENTER :

► **UN RESPONSABLE DE SALLE** : dont les missions sont définies dans l' Article 88 (règlements FFHB p.121) est **OBLIGATOIRE** pour les rencontres **Séniors Masculines et Féminines**.

► **UN CHONOMETREUR** : dont les missions sont définies dans les articles 9 et 10 (chapitre arbitrage des règlements FFHB p. 178/180) est **OBLIGATOIRE** pour les rencontres **Séniors Masculines et Féminines**.

**LE CLUB VISITEUR** DOIT OBLIGATOIREMENT PRESENTER :

► **UN SECRETAIRE DE TABLE** dont les missions sont définies dans les articles 9 et 10 (chapitre arbitrage des règlements FFHB p. 178/180) est **OBLIGATOIRE uniquement** pour les **Championnats PNM et PNF**.

**Sanction** : toutes absences ou erreurs de transcription sur la feuille de match seront sanctionnées d'une amende de 10 Euros.



📌 **RAPPEL ARTICLE page 170 des règlements généraux de la FFHB**  
**DEFAILLANCE DES ARBITRES OFFICIELLEMENT DESIGNES.....**

**Art. 2.7.2 - Autres divisions**

*Si les arbitres désignés ne sont pas présents 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre, les capitaines et officiels responsables doivent prendre les mesures nécessaires conformément au code d'arbitrage pour précéder à leur remplacement. La ou les personnes désignées dans ces conditions n'officient que si les arbitres officiels ne sont pas présents à l'heure prévue pour le début de la rencontre.*



📌 **RENCONTRES NON JOUEES DU 4/5 FEVRIER 2012**

Suite aux conditions météorologiques défavorables du week-end du 4/5 Février 12, plusieurs rencontres ne se sont pas déroulées. Par conséquent, la Commission Organisation des Compétitions demande aux clubs concernés de bien vouloir utiliser la date de report du week-end du 14/15 Avril 12 (*ces rencontres pourront se dérouler avant cette date après accord entre les deux clubs*).

Nous vous prions de bien vouloir procéder à un report de la date initiale et de reformuler une nouvelle conclusion sur Gest'Hand après accord du club adverse.

**Tableau récapitulatif des rencontres reportées en raison des conditions météorologiques lors du week-end du 4/5 Février 2012**

CHAMPIONNAT	RENCONTRE		DATE DE REPORT
PNM	HBC TOURY	MAINVILLIERS-CH. HB 2	25 Février 2012
	US JOUE LES TOURS 1	ESCALE ORLEANS	*En cours
R2M	CO VERNOUILLET 2	HC BLAISOIS	*En cours
R3MPB	US JOUE LES TOURS 2	BLERE VAL DE CHER 2	25 Février 2012
	A VERETZ HB	AC ISSOUDUN HB 2	
R2F	US ST FLORENT	AS PAYS DE RACAN	15 Avril 12
	US VENDOME HB	HC BLAISOIS	
	O MEHUN	USM MONTARGIS 2	
R-18MPExc. 2 <sup>ème</sup> Phase	US VENDOME HB	USM MONTARGIS	

\*En attente d'une réponse.

**Attention ! En rouge, les clubs n'ayant rien fait à ce jour sur Gest'Hand. Merci à ces derniers de bien vouloir faire TRES RAPIDEMENT le nécessaire.**

► **ATTENTION RAPPEL DU REGLEMENT FEDERAL (page 124 - Article 94.2) :**

- "QUALIFICATION EN CAS DE MODIFICATION DE DATE"

94.2.1 Dans le cas d'un match différé, seuls les joueurs qui auraient pu régulièrement prendre part à la rencontre à la date initialement prévue sont autorisés à y participer à la nouvelle date. Les joueurs non qualifiés à la date initiale, en référence aux règles de qualification, ne peuvent jouer à la date de remplacement. Il en est de même pour les joueurs suspendus disciplinairement à la date initiale. Les joueurs ayant joué en championnat dans une autre équipe à la date initiale, ne peuvent pas participer aux rencontres différées, sauf dans le cas de deux compétitions différentes (coupe et championnat).

94.2.2 Si le match a été avancé, les joueurs y ayant participé ne peuvent plus prendre part à une compétition se déroulant lors de la date initialement prévue, sauf dans le cas de deux compétitions différentes (coupe et championnat).

94.2.3 Dans le cas où, à la suite d'une décision officielle, un match doit être rejoué, les dispositions des points 2.1 et 2.2 du présent article sont applicables.

94.2.4 En cas de méconnaissance des dispositions du présent article, le deuxième match est perdu systématiquement par pénalité.

### **MODIFICATION DE RENCONTRE - MATCH REPORTE**

**ASPTT CHATEAUROUX – BOURGES HB18** : Le Mercredi 14 Mars 2012 : (date initiale WE du 21/22 Janvier 12)  
R-18M PH à 16H00 au gymnase Touvent à Châteauroux

### **FACTURE N° 13 - AMENDES PAR RUBRIQUES MANQUANTES OU ERRONÉES RESPONSABLE DE LA SALLE ET DU TERRAIN - SECRETAIRE/CHRONOMETREUR (Cf. Notification du 14/02/12)**

WEEK-END DU 4/5 Février 2012

Concerne les clubs de CSM Sully en R2M, de l'E Vierzon, de l'AC Issoudun et de l'US Orléans en PNF.

Pour accéder à votre facture, ci-après le lien intranet de l'espace partagé : <http://www.centre-handball.com/intranet/index.php> puis votre code de connexion

### **FACTURE N° 5 - AMENDE RESULTAT NON INSCRIT OU INSCRIT EN RETARD SUR GEST'HAND (Cf. Notification du 14/02/12)**

WEEK-END DU 4/5 Février 2012

Concerne le club de US Vendôme

Pour accéder à votre facture, ci-après le lien intranet de l'espace partagé : <http://www.centre-handball.com/intranet/index.php> puis votre code de connexion

## **2. INFO L.C.H.B.**

### **CONTRIBUTION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

A toutes les structures employeurs, clubs et comités départementaux

L'actualité de la formation professionnelle a connu ces derniers mois de nombreux rebondissements suscitant quelques confusions et interrogations. Quelques précisions sont nécessaires pour vous aider à y voir clair.

Depuis sa création, la branche professionnelle du sport fonctionne sur un principe de cogestion des fonds de la formation mobilisant deux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés – (OPCA) AGEFOS-PME et UNIFORMATION. Ce système de gestion se heurte aujourd'hui aux exigences du législateur qui prévoit qu'un seul organisme soit habilité à gérer les fonds de la branche professionnelle du sport.

Or, à ce jour aucun accord des différents partenaires n'a pu être obtenu consensuellement sur le choix de l'OPCA unique à agréer. En conséquence, pour 2012, la gestion des fonds issus de la collecte sera gérée par des OPCA interprofessionnels. A ce titre, seuls 2 OPCA sont dans ce cas : AGEFOS-PME et OPCALIA. De ce fait UNIFORMATION ne peut plus collecter de fonds au titre du plan de formation et de la professionnalisation mais conserve simplement la collecte des fonds liés au CIF et à l'aide au paritarisme.

Dans ce cadre, compte tenu du partenariat engagé depuis plusieurs années par la ligue du Centre et la FFHB, la ligue du Centre invite les clubs et les comités à verser leur contribution à AGEFOS-PME.

Au plan pratique:

1-Vous versez de manière obligatoire vos contributions au titre du CIF et de l'aide au paritarisme à UNIFORMATION (vous devriez recevoir un bordereau de la part d'Uniformation)

2- Vous versez, au moyen du bordereau ci-joint, vos contributions au titre du plan de formation et de la professionnalisation à AGEFOS-PME

3- Vous versez ces 2 contributions avant le 1er Mars 2012

ATTENTION! Certaines structures ont reçu d'Uniformation un appel à lui verser la totalité de leur contribution pour 2012 avant le 29 février. Ceci est impossible et surtout conduirait les employeurs à une contribution à fonds perdu n'ouvrant pas droit à la prise en charge des actions de formation de leurs salariés au titre du plan de formation (Voir courrier du ministère du travail à Uniformation).

Je reste à votre disposition pour tout conseil ou complément à cette information.

Bien cordialement

Thierry GAILLARD - CTS

Tél: 06 09 63 01 99

[thierry.gaillard@centre-handball.com](mailto:thierry.gaillard@centre-handball.com)"



Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI  
ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Paris, le 23 janvier 2012

SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES DE FORMATION ET  
DU CONTROLE  
7 SQUARE MAX HYMANS  
75741 PARIS CEDEX 15

Le Délégué général à l'emploi et à la formation  
professionnelle

à

M. Jean-Pierre FAUCHEUX, Président  
M. Robert BARON, Vice-président

Mission droit et financement de la formation

UNIFORMATION  
43, boulevard Diderot  
BP 57  
75 560 PARIS Cedex 12

Copie à : - Conseil Social du Mouvement Sportif (COSMOS)  
- AGEFOS-PME  
- OPCALIA

**Objet : Collecte des contributions des entreprises relevant de la branche professionnelle du sport.**

Réf :

N° :

*Lettre recommandée avec accusé de réception n°1A 055 512 3769 1.*

Monsieur le Président,

Monsieur le Vice-président,

Par courrier en date du 10 décembre 2011, vous avez invité les entreprises et structures relevant de la branche professionnelle du sport à verser à Uniformation, avant le 29 février 2012, leurs contributions dues au titre de la formation professionnelle continue.

Vous indiquez qu'une « *décision* » du 05 juillet 2011, du Conseil National des Employeurs Associatifs (CNEA) et de la totalité des organisations syndicales de salariés, désigne Uniformation comme « *l'OPCA unique du sport* ».

*En premier lieu*, je constate que ce courrier d'appel de collecte est daté du 10 décembre 2011, alors que les nouveaux agréments d'Uniformation, pour collecter et gérer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les contributions dues au titre de la formation professionnelle continue, lui ont été attribués postérieurement par deux arrêtés en date du 15 décembre 2011 publiés au Journal officiel les 22 et 23 décembre 2011.

*En second lieu*, et comme je vous l'indiquais dans mon courrier en date du 12 octobre 2011, il résulte des dispositions des articles L.6331-3, L.6332-1, R.6332-4 et R.6332-47 du code du travail, qu'un OPCA agréé au niveau professionnel ne peut pas collecter et gérer les contributions d'entreprises n'entrant pas dans son champ de compétence professionnel.

Or, s'agissant de la branche professionnelle du sport, Uniformation n'est compétent que pour la collecte et la gestion des contributions dues au titre du congé individuel de formation (CIF), conformément aux stipulations conventionnelles de l'accord national du 20 décembre 2001 non remises en cause depuis, et sur la base desquelles un nouvel agrément, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, a pu être délivré à votre organisme par arrêté en date du 15 décembre 2011 publié au Journal officiel le 22 décembre 2011.

Par conséquent, Uniformation n'est pas fondé à collecter et gérer les contributions dues par les entreprises et structures de la branche professionnelle du sport au titre du plan de formation et de la professionnalisation.

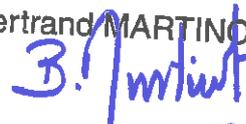
Je vous rappelle qu'à ce jour, et à défaut d'une désignation conforme à la réglementation, par les organisations d'employeurs et de salariés représentatives, les contributions dues au titre du plan de formation et de la professionnalisation par les entreprises et structures de cette branche professionnelle ne relèvent pas du champ de compétence d'un OPCA agréé au niveau professionnel, et doivent par conséquent être collectées et gérées par un organisme agréé au niveau interprofessionnel.

Ainsi, et au regard de la réglementation, il apparaît que d'une part les contributions pouvant vous être versées par les employeurs de la branche professionnelle du sport ne seront pas libératoires de leur obligation légale et d'autre part, que la méconnaissance par Unifformation de son champ de compétence professionnel l'expose au reversement de ces fonds indument perçus et/ou au retrait de son agrément.

En conséquence, je vous invite à me communiquer d'ici le 31 janvier 2012 au plus tard, les mesures que vous envisagez de prendre pour remédier à cette situation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le président, Monsieur le vice-président, l'expression de ma considération distinguée.

Bertrand MARTINOT



Délégué général à l'emploi  
et à la formation professionnelle

### 3. COMMISSION DE DISCIPLINE

#### REUNION DU MERCREDI 8 FEVRIER 2012

La Commission, suite à sa réunion du Mercredi 8 Février 2012 - Rue André Dessaux – Fleury, inflige :

- \* 1 date de suspension ferme (période du 17 au 19 Février 2012 inclus)
  - Joueur CESBRON Mathias (HC Blaisois) : Motif : Irrégularité grossière
- \* 1 date de suspension ferme (période du 17 au 19 Février 2012 inclus)
  - Joueur mineur (Dreux AC) : Motif : Irrégularité grossière
- \* 1 date de suspension avec sursis
  - Joueur MALEC Romuald (HBC Château Renard) : Motif : Irrégularité grossière (bousculade volontaire)
- \* 4 dates de suspension fermes (période du 17 Février au 1<sup>er</sup> Avril 2012 inclus)
  - Joueur NUNES Victor (S St Douichard) : Motif : Violence grave (bagarre entre joueurs après le coup de sifflet final)
- \* 2 dates de suspension fermes (période du 17 Février au 18 Mars 2012 inclus)
  - Joueur FAKAME Florian (HBC Vatan) : Motif : Violence grave (bagarre entre joueurs après le coup de sifflet final)
- \* 1 date de suspension ferme (période du 17 au 19 Février 2012 inclus)
  - Joueuse ABBAS Yasmina (US St Florent) : Motif : Irrégularité grossière (brutalité défensive)

### 4. DIVERS

#### SEJOUR SPORTIF A CHARTRES



RENSEIGNEMENTS AUPRES DE MR GIOAN

**06.62.90.29.15**

[comite28hb@wanadoo.fr](mailto:comite28hb@wanadoo.fr)

PRE-INSCRIPTION ET DOSSIER A RETIRER

**AVANT LE 15 AVRIL 2012**



#### STAGE HANDBALL ETE 12 A PONT SAINT ESPRIT (Gard)

L' Association Sports Vacances Loisirs entourée d'une équipe technique de haut niveau, a mis au point un stage destiné aux filles et garçons de 10 à 16 ans.

Semaine 1 : du dimanche 08 au samedi 14 juillet 12

Semaine 2 : du dimanche 15 au samedi 21 juillet 12

Pour tous renseignements, voir le site :

<http://sites.google.com/site/handballvacancesloisirs/>

Informations et Réservations : 06 45 43 70 03 [asvlhandball@gmail.com](mailto:asvlhandball@gmail.com)

A.S.V.L. – 22 rue Jeanne de Charrin – 34 080 MONTPELLIER



## SANDBALL TOUR LANGUEDOC ROUSSILLON

Après le succès de la première édition (environ 600 participants), nous avons décidé de continuer l'aventure avec une nouvelle édition en 2012. Dès aujourd'hui nous pouvons vous donner les dates et lieux des 4 étapes du SANDBALL TOUR LANGUEDOC-ROUSSILLON 2012

- Dimanche 24 JUIN 2012 à NARBONNE PLAGES (AUDE 11)
- Samedi 30 JUIN 2012 AU GRAU DU ROI (GARD 30)
- Dimanche 8 JUILLET 2012 A SAINT CYPRIEN (PYRENEES ORIENTALES 66)
- Samedi 21 JUILLET 2012 A FRONTIGNAN PLAGES (HERAULT 34)

Toujours sous un esprit **fun** et de **fête**, les nombreux bénévoles auront le plaisir de vous accueillir sur ces étapes.

N'hésitez pas et dès à présent notez ces dates sur vos agendas.  
Cordialement



Élu Référent : M. HUC  
Affaire suivie par : H. FATHI  
04 67 82 16 94 / 06 03 28 87 27  
1300000.dev@handball-france.eu  
<http://www.llrhb.org>



## TOURNOI DES MINOTS DU HB GARDEEN

Le Handball Gardeen (83) organise comme chaque année son tournoi pour les Minots Handballeurs réservé aux catégories -10 à -16 ans garçons et filles. Cette année c'est de nouveau le Jeudi de l'Ascension qui est retenu, soit le 17 Mai 2012.

Ci joint le lien afin de charger la brochure pour vous inscrire auprès du HBG.

**La brochure du Tournoi des Minots**  
Cliquez ici pour télécharger le document

### Handball Gardéen

**Catégories: - de 10 à - de 16 ans garçons et filles**

Le Handball Gardéen est fier et heureux d'organiser son 6<sup>ème</sup> Tournoi des Minots sur Pelouse le Jeudi 17 Mai 2012.

En effet, après le succès démontré par cette manifestation chaque année à la même époque, avec 96 équipes inscrites et près de 800 participants venant de Provence, Alpes, côte d'azur, Corse et du Languedoc Roussillon, notre club est fier de réorganiser ce tournoi.

Par son originalité du fait de pratiquer notre sport en plein air et en plus sur gazon, les jeunes handballeurs auront l'occasion d'exprimer leurs talents sur un terrain différent et dans un contexte inhabituel mais très plaisant!

*Le soleil, la convivialité et le partage vous attendent.....!!!!!!!*



**Le HANDBALL GARDEEN** organise son **TOURNOI DES MINOTS** sur pelouse le **Jeudi 17 Mai 2012** Au stade **Guy Môquet 1**

**Catégories: - de 10 à - de 16 ans garçons et filles**

**A partir de 9h 4 joueurs + 1 GB**

**Buvette et restauration sur place + Tombola**

**INSCRIPTION:**

Tel : 04-94-14-02-61 / 06-23-89-01-05 (Anthony)  
Site: [www.handball-gardeen.com](http://www.handball-gardeen.com)  
/ E-mail: [handball.gardeen@club.fr](mailto:handball.gardeen@club.fr)

**HANDBALL GARDEEN**  
Rue Henri Barbusse  
Les Pensées Bat E  
83130 LA GARDE      Responsable Tournoi: TOUBOUL Anthony  
Téléphone : 04 94 14 02 61      06 23 89 01 05  
Télécopie : 04 94 14 02 61  
Messagerie: [handball.gardeen@club.fr](mailto:handball.gardeen@club.fr)  
Site Internet : [www.handball-gardeen.com](http://www.handball-gardeen.com)

## HAND'DAY- PETIT MOT DE JEROME FERNANDEZ

C'est avec grand plaisir et une certaine fierté que j'accepte de devenir le parrain de Hand Day, "L'émission" radio qui vous dit tout sur notre sport préféré.

Enfin une radio qui traite de hand avec des handballeurs de tout âge et de tous les niveaux, comme quoi nous sommes une grande famille liée. Je vous donne donc rendez-vous les lundis soirs où je viendrai vous rejoindre de temps à autre pour vous donner mon avis "d'expert".

A très bientôt sur Hand Day.

Jérôme Fernandez.

*Info sur la Web Radio*

**Hand day tout les lundis à 20h00 sur : [www.rtsradio.fr](http://www.rtsradio.fr)**

Facebook Hand'Day : <http://www.facebook.com/pages/HandDay/254958901214005>

Facebook RTS : <http://www.facebook.com/pages/Radio-Talk-And-Sport/160899077259292>

Twitter : <https://twitter.com/#!/rtsHandDay>

Signle: RTS Radio Talk And Sport



## 2<sup>ème</sup> PHASE CHAMPIONNAT DE FRANCE -18 ANS DEMININS

Composition des Poules :

- NIVEAU HAUT : Poule 2 :  
1/ **CJF Fleury Loiret HB** (Centre)  
2/ Nantes Loire Atlantique HB (Pays de Loire)  
3/ Mérignac HB (Aquitaine)  
4/ Bordes Sports (Aquitaine)
- NIVEAU BAS : Poule 1 :  
1/ CS Noyant Bel Air (Pays de Loire)  
2/ **Bléré Val de Cher HB** (Centre)  
3/ Rochefort HBC (Poitou Charentes)  
4/ Celles/Belle (Poitou Charentes)  
5/ Saint Mamet Hand (Auvergne)  
6/ ASPTT Limoges HB (Limousin)  
7/ HBC Lombez Samatan (Midi Pyrénées)  
8/ Aviron Bayonnais HB (Aquitaine)
- Poule 2 :  
1/ Club des Handballeurs Auchellois (Nord Pas de Calais)  
2/ Cergy Pontoise HB (PIFO)  
3/ Blanc Mesnil SHB (LIFE)  
4/ HBC Bully les Mines (Nord Pas de Calais)  
5/ Havre AC ou Aulnay HB (Normandie ou LIFE)  
6/ **Dreux AC HB** (Centre)  
7/ HB Octeville sur Mer (Normandie)  
8/ CL Tourlaville (Normandie)



### COUPE DE FRANCE REGIONALE MASCULINE ET FEMININE

#### FINALES DE SECTEURS - 1/16<sup>èmes</sup> et 1/8<sup>èmes</sup>

Secteurs géographiques N° 6 Centre-Est

#### Tirage des 1/16<sup>èmes</sup> de Finales de secteur de la Coupe de France Régionale Masculine

A AS AUXOIS: LE DIMANCHE 26 FEVRIER 2012

Lieu des matches : Gymnase Jean Garret - Rue Jean Rostand - 21500 MONTBARD

A 12 H 30 ► **E VIERZON** - HBC NOIDANS

A 14 H 00 ► AS HBC DE CHALON - **A EPERNON**

A 17 H 00 ► **1/8<sup>èmes</sup> de Finales entre les vainqueurs des 2 matches**

#### Tirage des 1/16<sup>èmes</sup> de Finales de secteur de la Coupe de France Régionale Féminine

A AS AUXOIS: LE DIMANCHE 26 FEVRIER 2012

A 9 H 30 ► ENTENTE SAONE MAMIROLLE HB - **ST AVERTIN SHB**

A 11 H 00 ► **E VIERZON** - JA MAICHE

A 15 H 30 ► **1/8<sup>èmes</sup> de Finales entre les vainqueurs des 2 matches**